



COMITÉ D'ENTREPRISE AG2R RÉUNICA
Plénière
23 février 2017
9H30 – HAUSSMANN (Auditorium)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du :
 - Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 14 décembre 2016 ;
 - Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 13 janvier 2017 ;
 - Compte-rendu de la commission informatique du 2 décembre 2016 ;
2. Secrétariat ;
 - Vote d'une délibération portant décision de recours à expert dans le cadre de l'article L. 2325-35, 1°, 1° bis et 2°, du Code du travail ;
 - Vote d'une délibération désignant un expert dans le cadre de l'article L. 2325-35, 1°, 1° bis et 2°, du Code du travail ;
 - Vote de la lettre de mission de l'expert dans le cadre de l'article L. 2325-35, 1°, 1° bis et 2°, du Code du travail ;
 - Remplacement d'un représentant du personnel au sein du conseil d'administration d'AG2R Réunica Arrco ;
3. Trésorerie :
 - Vote du budget CE 2017 ;
4. Information sur le Plan d'actions commerciales, dans le cadre de la consultation annuelle sur les orientations stratégiques de l'entreprise ;
5. Première information sur le projet de transformation de la distribution ;
6. Information en vue d'une consultation ultérieure sur un projet d'optimisation des flux entrants courriers ;
7. Information en vue d'une consultation ultérieure sur le règlement intérieur et ses annexes ;
8. Retraite complémentaire : situation et perspectives ;
9. Questions diverses :
 - La mise en œuvre du bulletin de paie sous format électronique.

La secrétaire du comité d'entreprise

Pour le GIE AG2R REUNICA